

Bachelier en ergothérapie

| | | |
|--|---------------------------|--|
| HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE | | |
| Tél : +32 (0) 71 20 27 90 | Fax : +32 (0) 71 30 48 79 | Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMEDICALES 1 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | PAEG1B30ERG | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 4 C | Volume horaire | 48 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Valérie GOUBE (valerie.goube@helha.be) Nora GENEVROIS (nora.genevrois@helha.be) Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 40 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à développer l'esprit d'analyse et scientifique de l'étudiant en l'initiant à la méthodologie de la recherche tant en français qu'en anglais, et à la démarche statistique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant, au terme de cette UE devra être capable d'appliquer les principes d'analyse de textes et d'analyse statistique afin d'en retirer les données les plus pertinentes.

il devra faire preuve d'un esprit de synthèse et de rigueur scientifique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

| | | |
|--------------|--|------------|
| PAEG1B30ERGA | Textes scientifiques en anglais 1 | 12 h / 1 C |
| PAEG1B30ERGB | Méthodologie, didactique et analyse des modèles 2 (méthodologie de la recherche 1) | 12 h / 1 C |
| PAEG1B30ERGC | Statistique | 24 h / 2 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|--------------|--|----|
| PAEG1B30ERGA | Textes scientifiques en anglais 1 | 10 |
| PAEG1B30ERGB | Méthodologie, didactique et analyse des modèles 2 (méthodologie de la recherche 1) | 10 |
| PAEG1B30ERGC | Statistique | 20 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter au préalable que les activités d'apprentissage (AA) sont cotées sur 20 et au 1/10ème près et que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est arrondie à la ½ unité près. Ex : un 9,74 ou 9,25 seront arrondis à 9,5 et un 9,75 ou un 10,24 seront arrondis à 10.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1° Lorsque toutes les AA composant l'UE présentent des cotes \geq à 10/20, la note de l'UE est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes AA de l'UE pondérée en fonction du nombre d'ECTS de chacune de celles-ci. L'UE est alors validée et cette précision est indiquée sur le relevé de notes à côté de la note de l'UE.

2° Dans tous les autres cas, le jury d'UE prendra la décision de la validation ou non de l'UE sur base de l'acquisition ou non des compétences évaluées au sein de l'UE. Si le jury de l'UE décide de la valider, la méthode décrite dans le point 1 est appliquée. Si le jury de l'UE décide de ne pas valider l'UE, un « NV » pour « non validé » apparaîtra à la place de la note de l'UE dans le relevé de notes.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à moins une des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note globale de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique)

Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les AA d'une UE non validée faisant l'office d'une cote inférieure à 10/20 ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches ECTS respectives.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Textes scientifiques en anglais 1 | | | |
|---|---|-----------------|-------------|
| Code | 16_PAEG1B30ERGA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 12 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Nora GENEVROIS (nora.genevrois@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage contribue au développement des compétences et capacités suivantes: participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels et connaître le vocabulaire anglais associé aux concepts professionnels.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le cours de textes scientifiques en anglais 1 vise à développer les techniques nécessaires à la compréhension de textes scientifiques ergothérapeutiques, ainsi qu'à approfondir l'apprentissage du vocabulaire médical de base et ergothérapeutique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Lectures, traductions et exercices basés sur le vocabulaire médical généraliste et le vocabulaire ergothérapeutique. Révision et/ou acquisition des notions grammaticales et lexicales anglaises nécessaires à la bonne compréhension des documents.

Démarches d'apprentissage

Lecture commentée et exercices basés sur des textes médicaux et ergothérapeutiques
Exposés magistraux, analyse et travail en groupe ou en autonomie, analyse et travail personnel

Dispositifs d'aide à la réussite

Correctifs de certains exercices disponibles sur la plateforme en ligne.
Séances de travaux dirigés, réponses individualisées.

Ouvrages de référence

www.wordreference.com : dictionnaire EN-FR/FR-EN en ligne
http://www.merriam-webster.com : dictionnaire médical en ligne, termes en EN.
http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra : La banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada

<http://ajot.aota.org/> : The American Journal of Occupational Therapy
<http://www.wfot.org/> : World Federation of Occupational Therapists
<http://bjo.sagepub.com/> : The British Journal of Occupational Therapy
<https://www.caot.ca/> : Canadian Association of Occupational Therapists (à ne pas utiliser comme source pour votre abstract dans le cadre de votre travail).
<http://cjo.sagepub.com/> : Canadian Journal of Occupational Therapy (à ne pas utiliser comme source pour votre abstract dans le cadre de votre travail).
<http://elexicon.nurseone.ca/addon/termino.php> : un lexique en ligne de termes médicaux

Supports

Notes de cours disponibles sur la plateforme en ligne et presse scientifique.
Notes de l'étudiant, prise de note du vocabulaire laissée au soin de l'étudiant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Avant le début des heures de cours, les étudiants seront soumis à un test écrit, qui aura valeur dispensatoire. Cette épreuve portera sur les techniques nécessaires à la compréhension de textes scientifiques et/ou généraux et/ou ergothérapeutiques.

Les étudiants qui ne réussiront pas le test dispensatoire ou n'y participent pas (pour quelle que raison que ce soit, en ce compris un certificat médical) devront suivre le cours de textes scientifiques en anglais 1 selon les modalités prévues et présenter l'épreuve certificative.

Si l'étudiant(e) obtient une cote égale ou supérieure à 10/20, il/elle sera dispensé(e) du cours et la note obtenue sera celle de l'épreuve certificative.

L'étudiant pourrait, s'il souhaite améliorer sa cote, participer au cours et représenter l'épreuve certificative.

Pour les étudiants n'ayant pas réussi le test, l'épreuve certificative se compose d'un examen écrit. L'examen est un examen écrit comportant plusieurs parties : une partie QCM et une ou plusieurs traductions ou compréhensions à la lecture.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exe | 100 | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Méthodologie, didactique et analyse des modèles 2 (méthodologie de la recherche 1) | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | 16_PAEG1B30ERGB | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 12 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Valérie GOUBE (valerie.goube@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

L'étudiant devra rechercher deux articles se rapportant aux thématiques du cours de fondements de l'ergothérapie et devra mettre en évidence le fil conducteur de ces articles et amorcer une analyse de ce texte. Ce travail est une initiation à la recherche dont la méthodologie sera approfondie tout au long des 3 blocs et qui préparera les étudiants à la réalisation de leur TFE.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable seul :

- (1) Identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent l'occupation humaine. (C1.2)
- (5) récolter et analyser des données prises durant les différentes séquences de cours (C5.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Initiation à la recherche d'articles,
- Initiation à l'analyse d'articles,
- Accompagnement dans le résumé des textes.

Démarches d'apprentissage

- Informations sur la recherche dispensées par les bibliothécaires de l'école,
- Suivi des étudiants lors des cours pratiques afin de les accompagner dans leur réflexion.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité des professeurs,
- Disponibilité des bibliothécaires,
- Mise à disposition du centre de documentation de l'école.

Ouvrages de référence

- GIORDAN A., SALTET J., « Apprendre à apprendre », 2012, éd. Flammarion
- WEBER H., « objectif mémoire, au lycée et à l'université, (re)trouvez le goût de travailler avec plaisir et efficacité », 2013, éd. Eyrolles, Paris.

Supports

PPT, prise de notes des étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consiste en un travail de groupe, basé sur la recherche de deux articles en lien avec les cours de fondement de l'ergothérapie.

L'élève devra sélectionner l'article le plus pertinent sur base de plusieurs critères et faire part de ce raisonnement, et enfin en faire un résumé.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Trv | 100 | Trv | 100 |

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'étudiant présentant un taux d'absence supérieur à 20% peut se voir refuser l'accès à l'évaluation.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Statistique | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | 16_PAEG1B30ERGC | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise l'assimilation des concepts de base de la statistique descriptive ainsi que la compréhension de l'information véhiculée par les différents éléments statistiques envisagés.

Elle propose également d'initier l'étudiant aux tests statistiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'unité

d'enseignement « Sciences fondamentales biomédicales 1 ». Elle vise plus spécifiquement les acquis d'apprentissage suivants :

Mettre en œuvre une démarche de résolution de problèmes en lien avec une récolte d'information : calculer les paramètres statistiques relatifs à des recueils de données (paramètres de position, paramètres de dispersion notamment) (C1,1.6);

Récolter et analyser des données prises durant les différentes séquences de cours en s'appuyant notamment sur une littérature scientifique : interpréter l'information véhiculée par les paramètres statistiques calculés ou mentionnés dans

des articles scientifiques ; organiser et présenter des données métriques et non métriques ; représenter graphiquement des recueils de données, en choisissant le graphique le plus pertinent (C5, 5.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Notion de population et d'échantillon.
2. Type de données, Organisation des données en tableaux
3. Paramètres de position
4. Paramètres de dispersion
5. Représentations graphiques
6. Loi normale, types de courbes, loi normale centrée réduite
7. Comparaison statique: notes pondérées; gains, notes z
8. Comparaison dynamique: Corrélation
9. Introduction aux tests statistiques

Démarches d'apprentissage

Exposé magistral mêlant théorie et exercices résolus de manière interactive.

Séances d'exercices durant lesquelles l'étudiant avance à son rythme pour solutionner des exercices d'application, de

conceptualisation et de fixation. Une aide individuelle est apportée lors de difficultés de compréhension ou de résolution

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors des séances d'exercices, analyse personnalisée des démarches et du raisonnement de l'étudiant en difficulté face à un exercice.

Séance de questions-réponses en fin d'activité d'apprentissage.

Examen blanc et correction commentée de celui-ci.

Ouvrages de référence

Goldfarb, B., Pardoux, C.(2013). Introduction à la méthode statistique ; statistique et probabilités, cours et exercices corrigés. Paris : Dunod.

Py, B. (2007). La statistique sans formule mathématique. Paris : Pearson Education.

Supports

Documents de référence (notes de cours et recueil d'exercices+ corrigé) disponibles sur connectED.

Diaporama en support à l'exposé magistral.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen est un examen écrit comportant deux parties : une partie QCM et une partie à questions ouvertes.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exe | 100 | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).